



# Indice d'Attractivité du Territoire

Huitième édition : mars-avril 2021



Avec le soutien de



Leading positive transformation

## L'Indice d'Attractivité du Territoire 2021 en quelques lignes

1599 CCE ont répondu à cette huitième édition de mars 2021, soit un taux de réponse de plus de 40%. Cet échantillon est très satisfaisant pour un sondage basé sur le volontariat et, par ailleurs, supérieur de deux points à celui de l'an dernier.

A près de 63,3 points, l'Indice est à 1,7 points de son record de 2020. Il demeure plus élevé que son niveau de 2019, qui avait pâti des tensions sociales de l'hiver. Il est également supérieur à son niveau des années 2015 à 2017. Ce niveau relativement élevé de l'Indice se retrouve dans celui de l'Indice "ressenti", qui, à 71 %, atteint presque son record de l'an dernier.

L'Indice 2021 révèle que la France peut toujours compter sur ses atouts historiques (coût de l'énergie et infrastructures, qualité de la main d'œuvre, qualité de vie, capacités d'innovation et de recherches etc.). A l'instar des années précédentes, les investisseurs étrangers pointent également du doigt les mêmes faiblesses, à savoir la fiscalité ainsi que la charge administrative. Après une légère hausse en 2020, la fiscalité redevient le critère le moins bien évalué. En revanche, la flexibilité du travail et le climat social sont les seuls critères à s'être notablement améliorés au cours des derniers mois auprès des investisseurs étrangers.

Les attentes vis-à-vis de l'exécutif restent fortes, notamment au sujet de la poursuite de la baisse de la fiscalité, mais aussi des mesures issues du plan de relance consacrées à l'accompagnement de la numérisation des entreprises et le soutien à l'innovation. Si la volonté de l'exécutif est saluée par les investisseurs étrangers, ils semblent encore attendre leur mise en œuvre effective dans les prochains mois et les prochaines années. Les réponses apportées cette année montrent également un manque de connaissance de certaines annonces du gouvernement (Loi ASAP, plan quantique). Ces mesures plus « techniques » pourraient demander un travail plus important de pédagogie afin de convaincre et rassurer les investisseurs étrangers.

Cette édition s'intéresse enfin pour la troisième fois à l'attractivité des différents territoires français. Les deux précédentes avaient confirmé que les investisseurs construisaient leurs choix d'investissement en s'intéressant d'abord aux facteurs d'attractivité des territoires ou des métropoles, puis à ceux de la France dans sa globalité. C'est ainsi la métropole lyonnaise qui est vue comme la plus attractive, devant celle de Bordeaux, puis celles de Paris et Nice.

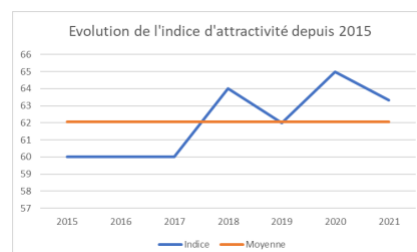
# SOMMAIRE

- I - Points marquants de l'étude : l'essentiel à retenir de l'Indice
- II - Un Indice qui se maintient à un niveau élevé, mais des inquiétudes qui demeurent
- III - Flexibilité du travail et climat social, seul critère en hausse dans l'édition 2021 de l'Indice
- IV - Des investisseurs étrangers toujours sensibles aux réformes de l'exécutif...
- V - ...mais qui continuent à construire leur stratégie d'implantation en tenant fortement compte des atouts des régions et des métropoles
- VI - Comment construire sur cette base une stratégie d'influence permettant également de mieux valoriser les atouts des territoires ?

# I. Points marquants de l'étude : l'essentiel à retenir sur l'Indice d'Attractivité du Territoire

## Un Indice demeurant élevé

Indice global à un de ses plus hauts niveaux depuis 2015  
63,3/100



+ Tous les facteurs d'attractivité du territoire français se sont dégradés cette année sauf la flexibilité du travail qui s'est améliorée

Facteur	Valeur de l'indice	Variation 2020
Environnement culturel	89,9	- 1,1
Qualité des infrastructures	87,6	- 1,4
Qualité de vie et environnement	86,6	- 0,4
Qualité de la main d'œuvre	82,6	- 1,4
Capacités d'innovation et de recherche	82,2	- 5,8
Sécurité juridique	77,7	- 1,3
Approvisionnement énergétique et coût de l'énergie	76,9	- 1,1
Sûreté des personnes	65,7	- 3,3
Coût de la main d'œuvre	33,2	- 1,8
Charges administratives et réglementaires	26,4	- 3,6
Flexibilité du travail et climat social	26,3	+ 4,3
Fiscalité	24,4	- 3,6

## Des attentes fortes vis-à-vis de l'exécutif sur plusieurs projets ou en cours ou à venir :

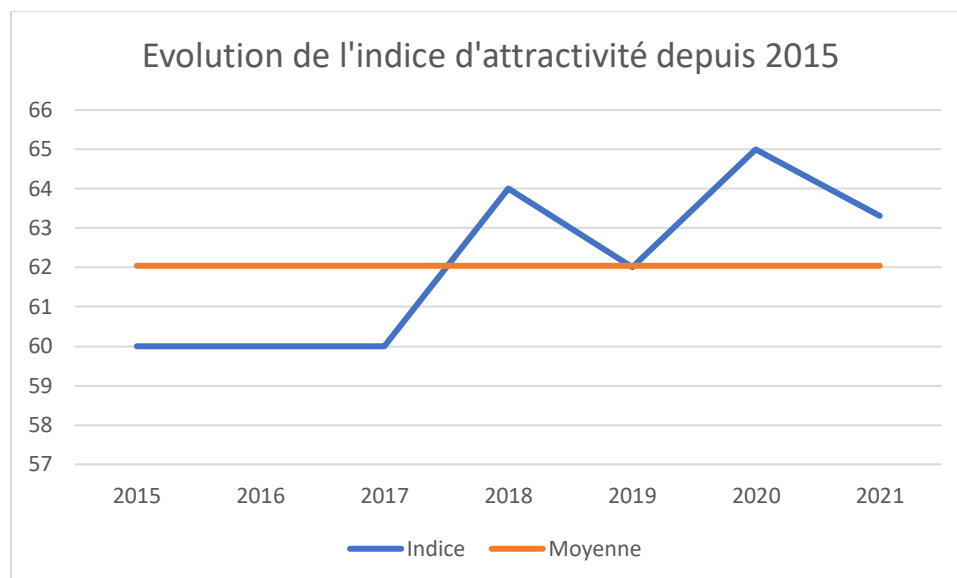
- Les mesures de relance favorisant le financement de l'innovation (impact positif à 82%)
- La baisse de l'imposition de production (CFE, CVAE, taxe foncière) (impact positif à 81%)
- Les mesures de relance liées à la numérisation (impact positif à 76%)
- Les mesures d'urgence de chômage partiel et de soutien à la trésorerie des entreprises impactées par la crise (impact positif à 68%)
- Les mesures de relance liées à la transition énergétique (impact positif à 62%)

## Un contexte international impactant

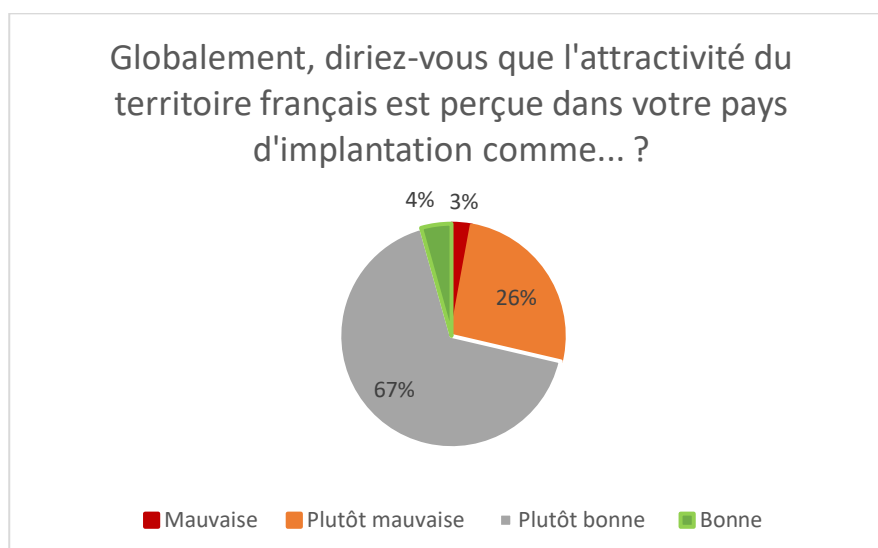
- Le Brexit (impact positif à 50%)
- Le projet de Green New Deal de neutralité carbone en 2050 de l'Union Européenne (impact positif à 46%)
- Les discours de souveraineté (impact négatif à 44%)

## II- Un Indice qui se maintient à un niveau élevé, mais des inquiétudes qui demeurent

A près de 63,3 points, l'attractivité de la France souffre peu de la crise sanitaire : l'Indice est en effet à 1,7 points de son record de 2020.

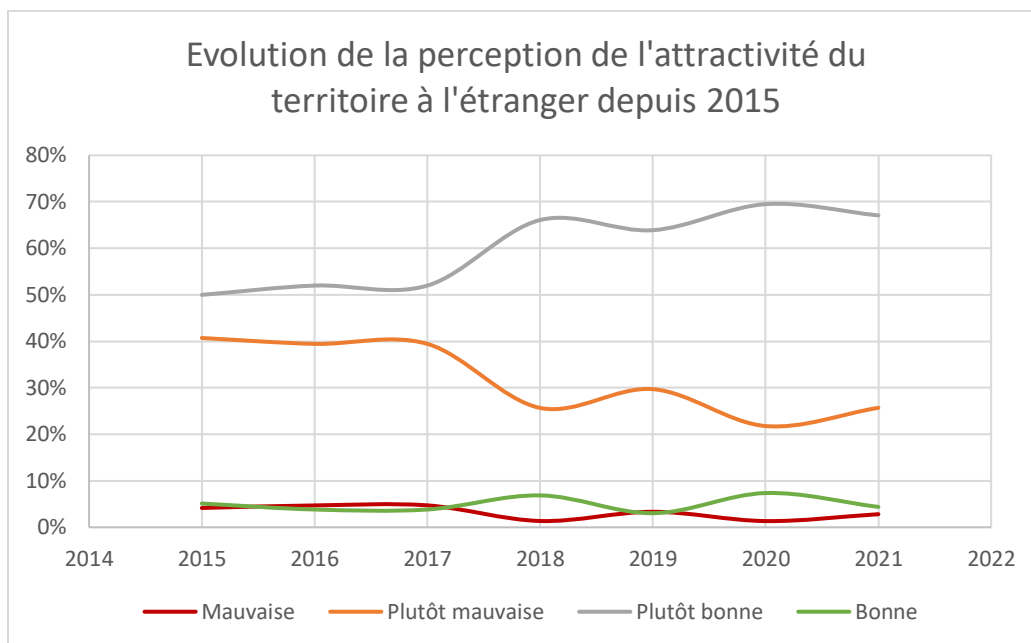


Ce niveau relativement élevé de l'Indice se retrouve dans celui de l'Indice "ressenti". A 71 %, il se rapproche en effet également de son record de l'an dernier.



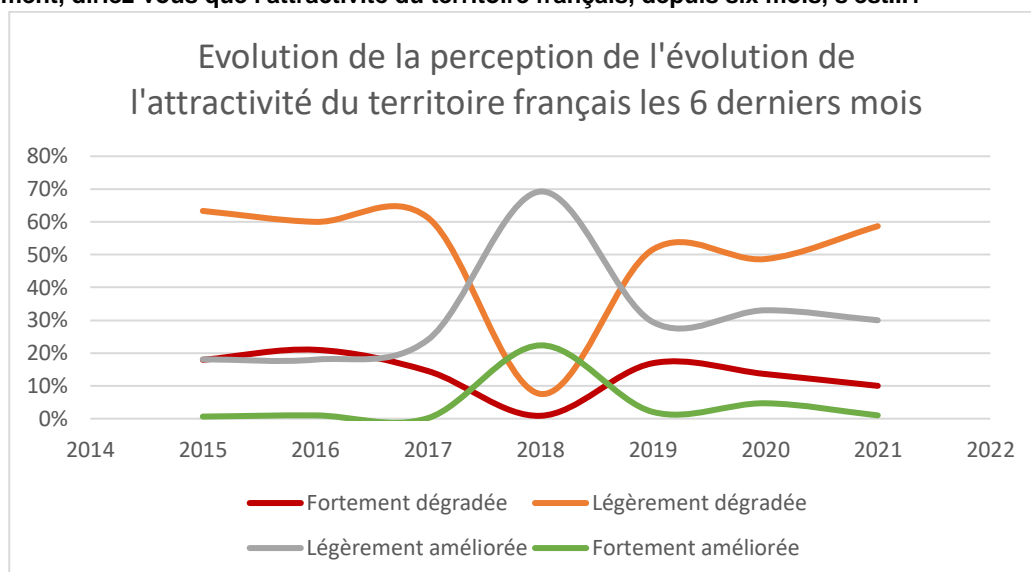
Ces résultats semblent s'inscrire dans une tendance globale, comme l'illustre le schéma ci-dessous. Ils traduisent sans doute l'excellent accueil qui est fait à la majorité des mesures de l'exécutif, en matière de poursuite de la baisse de la fiscalité, mais aussi sur l'ensemble des mesures de soutien à l'innovation et à la numérisation contenues dans le plan de relance.

**Globalement, diriez-vous que l'attractivité du territoire français est...**

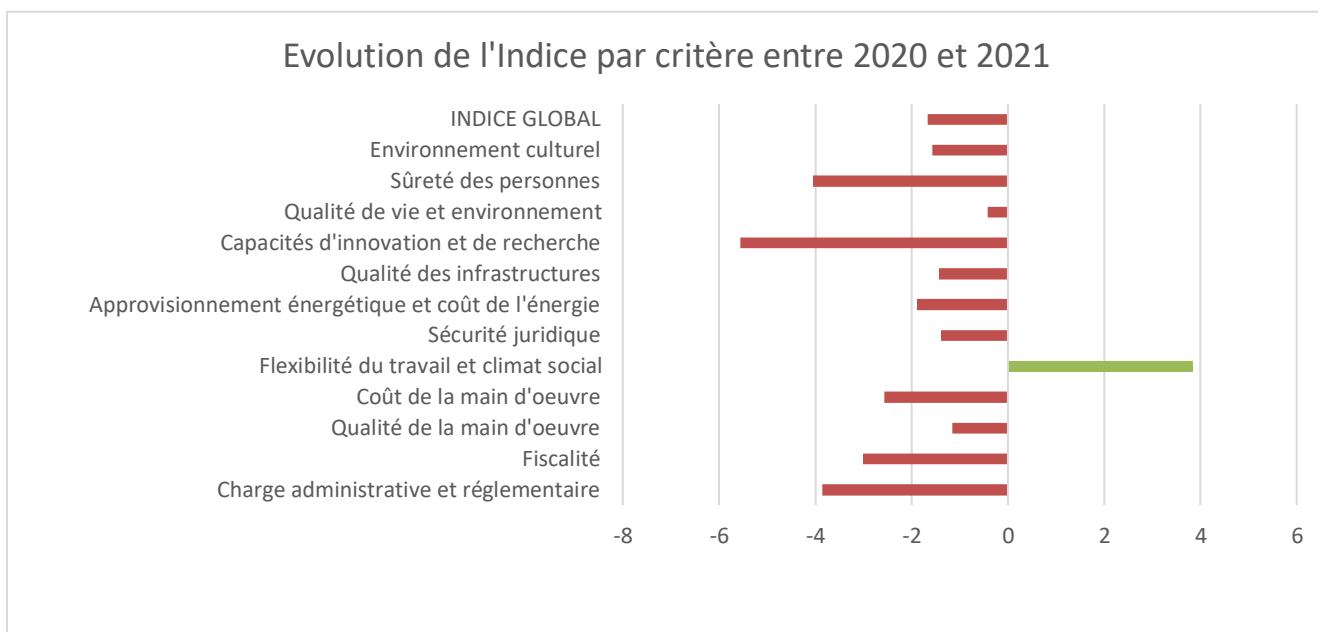


Ce ressenti positif des CCE, au-delà du seul calcul de l'Indice, semble assez contradictoire avec le sentiment exprimé par une majorité d'entre eux. Près de 70 % perçoivent une dégradation de l'attractivité du territoire dans la période récente. Cette tendance avait déjà été constatée dans la précédente enquête. Peut-être traduit-elle une inquiétude quant à l'impact social et économique à moyen et long terme de la crise du COVID ? Elle peut également traduire une certaine attente quant à la mise en œuvre des mesures gouvernementales annoncées.

**Globalement, diriez-vous que l'attractivité du territoire français, depuis six mois, s'est...?**

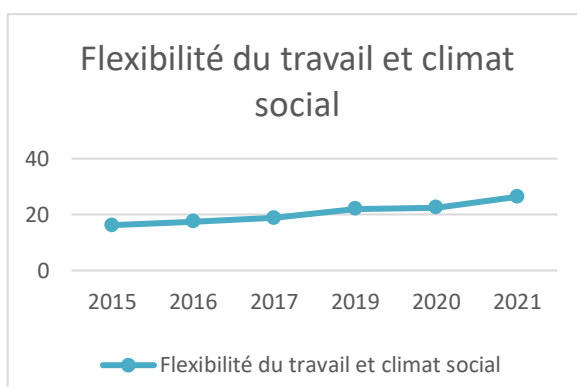


### III – Flexibilité du travail et climat social, seul critère en hausse dans l'édition 2021 de l'Indice



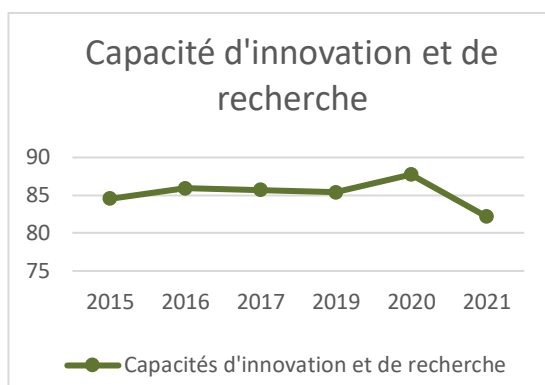
La baisse globale de l'Indice se retrouve sur la quasi-totalité des critères, qui en moyenne perdent 2,5 points. Dans le détail, on constate que cette baisse est relativement faible (inférieure à 1,5 points) pour la majorité des critères.

Son évolution est cependant marquée sur les critères traditionnellement les plus faibles. Ainsi, on constate une baisse de l'Indice sur les critères de sûreté des personnes (-3,3 points) et la charge administratives et réglementaires (-3,6 points). La baisse de la capacité d'innovation (-5,8 points) est plus nette encore, probablement dû à l'incapacité des fleurons de l'industrie française à produire un vaccin. Le seul critère à la hausse cette année est celui flexibilité du travail et climat social (+4,3 points) qui poursuit sur sa progression, engagée depuis 2015.

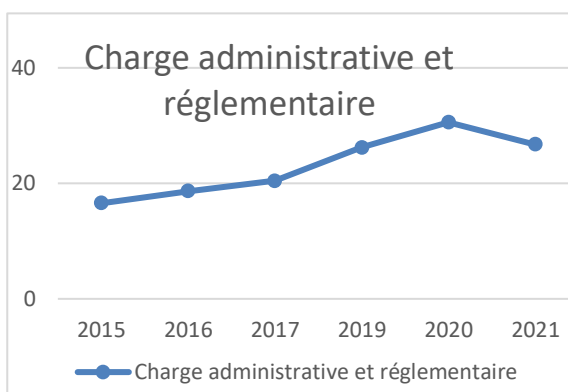


Dans le contexte de l'année 2020, cette hausse notable peut trouver des explications dans la grande capacité d'adaptation dont ont fait preuve les salariés français face aux mesures de confinement. On peut aussi expliquer cette légère hausse par l'impact des restrictions sanitaires sur les possibilités de rassemblement.

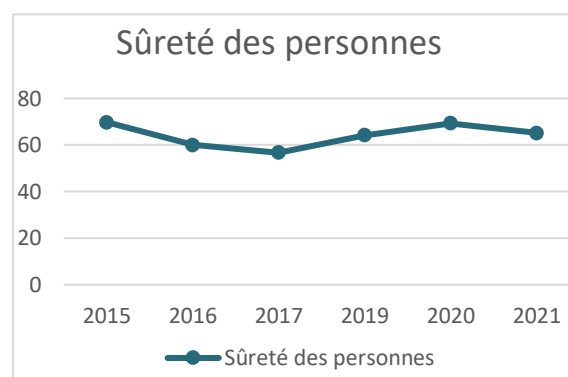
A l'inverse, la capacité d'innovation et de recherche présente un net décrochage. Cette évolution à la baisse d'un critère traditionnellement bien noté peut notamment s'expliquer par les débats autour des capacités de la France à mettre en place des solutions face à la crise sanitaire (masques, appareils médicaux, et surtout vaccins).



Les charges administratives et réglementaires connaissent également leur premier décrochage depuis 2015, par manque de communication sur la Loi ASAP mais aussi par la multitude d'attestations de déplacement dans cette année de pandémie vu depuis l'étranger comme un poids administratif « très français ». Cet Indice, en croissance à chaque édition, avait connu une amélioration depuis l'élection du Président Emmanuel Macron.



Quant au critère de sûreté des personnes, en baisse également cette année, on peut lui supposer un lien avec la situation sanitaire et les forts taux de contaminations et la hausse de mortalité résultante qu'a connu la France en 2020-2021.





## Analyse par zone géographique

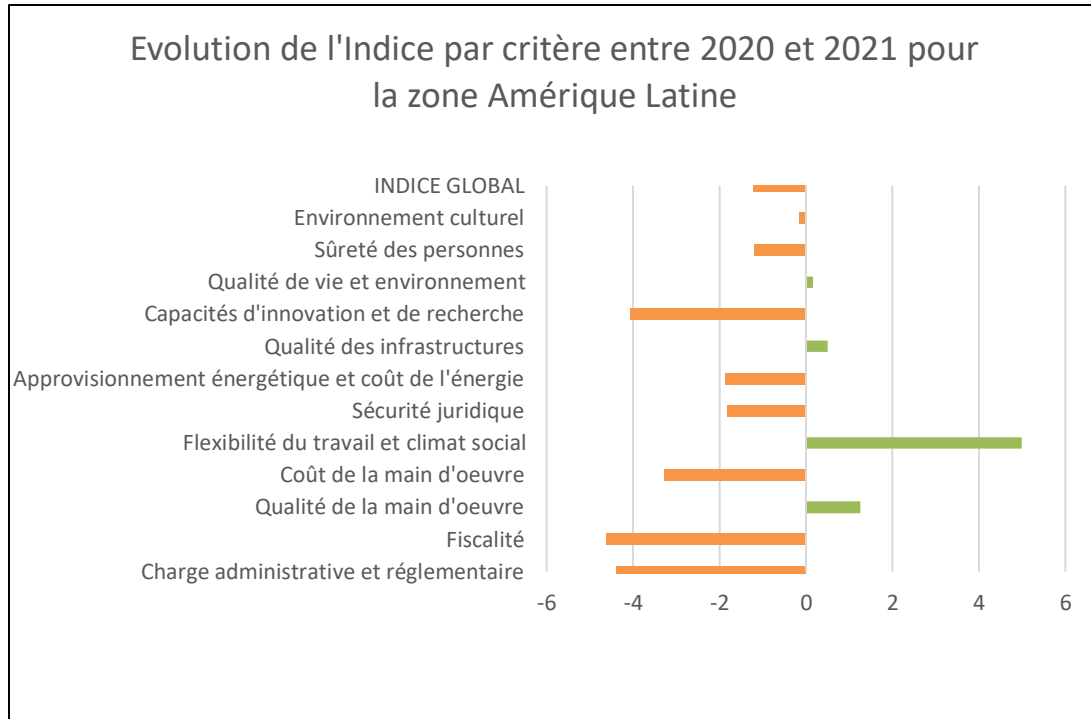
Cette analyse montre que les tendances analysées sont largement partagées. Ainsi, l'Indice a baissé dans chacune des zones géographiques interrogées, bien qu'à différents degrés.

On constate que les critères les mieux notés restent ceux relatifs à l'environnement culturel ou à la qualité de vie. Ceux moins bien notés ont principalement trait à la fiscalité ou aux charges administratives, à l'exception de l'Asie Pacifique qui place en dernière position la flexibilité du travail et le climat social.

<b>Zone</b> (ordre décroissant d'indice)	<b>Indice 2021</b>	<b>Evolution depuis 2020</b>	<b>Critère le mieux noté</b>	<b>Critère le moins bien noté</b>
Amérique Latine Caraïbes	<b>66</b>	<b>-1</b>	Environnement culturel (91)	Fiscalité (28)
Afrique Océan Indien	<b>64</b>	<b>-1</b>	Qualité des infrastructures (87)	Fiscalité (27)
Proche et Moyen-Orient	<b>64</b>	<b>-3</b>	Environnement culturel (91)	Fiscalité (23)
Europe Elargie	<b>62</b>	<b>-2</b>	Environnement culturel (92)	Charges administratives (24)
Eurasie	<b>62</b>	<b>-3</b>	Qualité de vie et environnement (86)	Fiscalité (22)
Amérique du Nord	<b>61</b>	<b>-1</b>	Environnement culturel (93)	Fiscalité(18)
Asie Pacifique	<b>61</b>	<b>-3</b>	Environnement culturel (91)	Flexibilité du travail et climat social (18)

## Détail des résultats de la zone Amérique Latine et Caraïbes

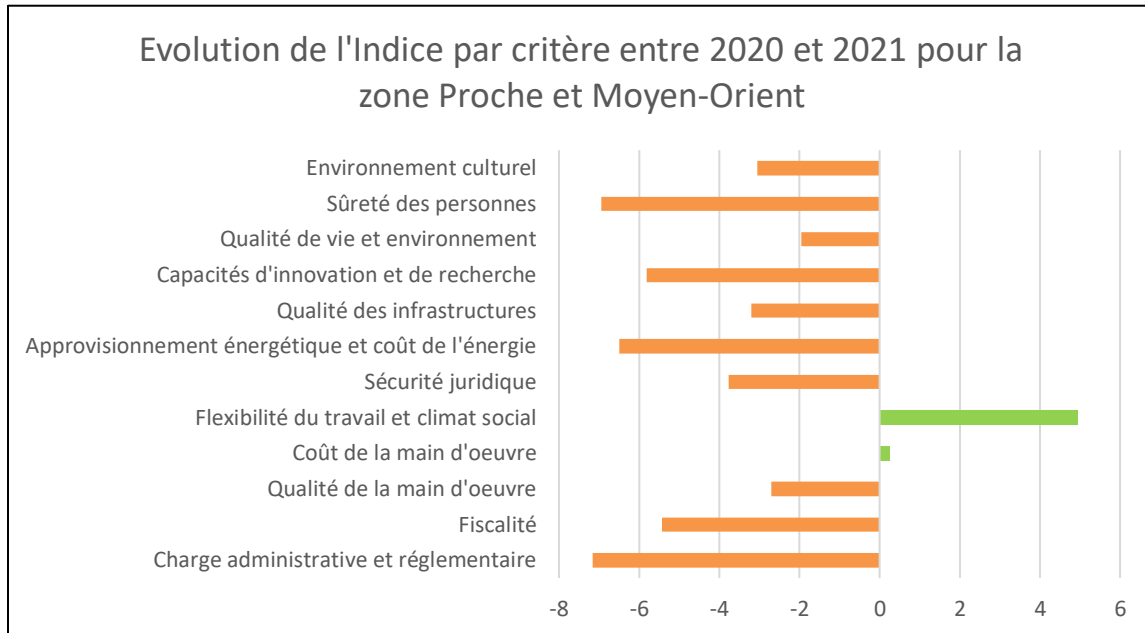
Avec un Indice de 66,3 points, au-dessus de l'Indice global, la zone Amérique Latine & Caraïbes est désormais la plus enthousiaste, devant les zones Afrique et Proche et Moyen-Orient.



Dans le détail, la zone Amérique Latine & Caraïbes affiche une amélioration de l'Indice plus marquée que la moyenne sur le critère de la flexibilité du travail et du climat social, mais également concernant des critères déjà très hauts tels que la qualité de la main d'oeuvre, la qualité des infrastructures, ainsi que, dans une moindre mesure, la qualité de vie et l'environnement.

### Détail des résultats pour la zone Proche et Moyen-Orient

A l'inverse, la région Proche et Moyen Orient, pourtant premier promoteur de l'attractivité du territoire français lors du précédent Indice, montre un net décrochage en particulier sur les critères de sûreté des personnes et de charges administratives (-7 points) mais également d'approvisionnement énergétique et de coût de l'énergie.



Pour cette région, ce sont deux critères traditionnellement bas qui augmentent : la flexibilité du travail et le coût de la main d'œuvre. Cette hausse ne suffit cependant pas à rattraper les baisses des autres critères, en particulier celui de charges administratives et réglementaires ainsi que la fiscalité.

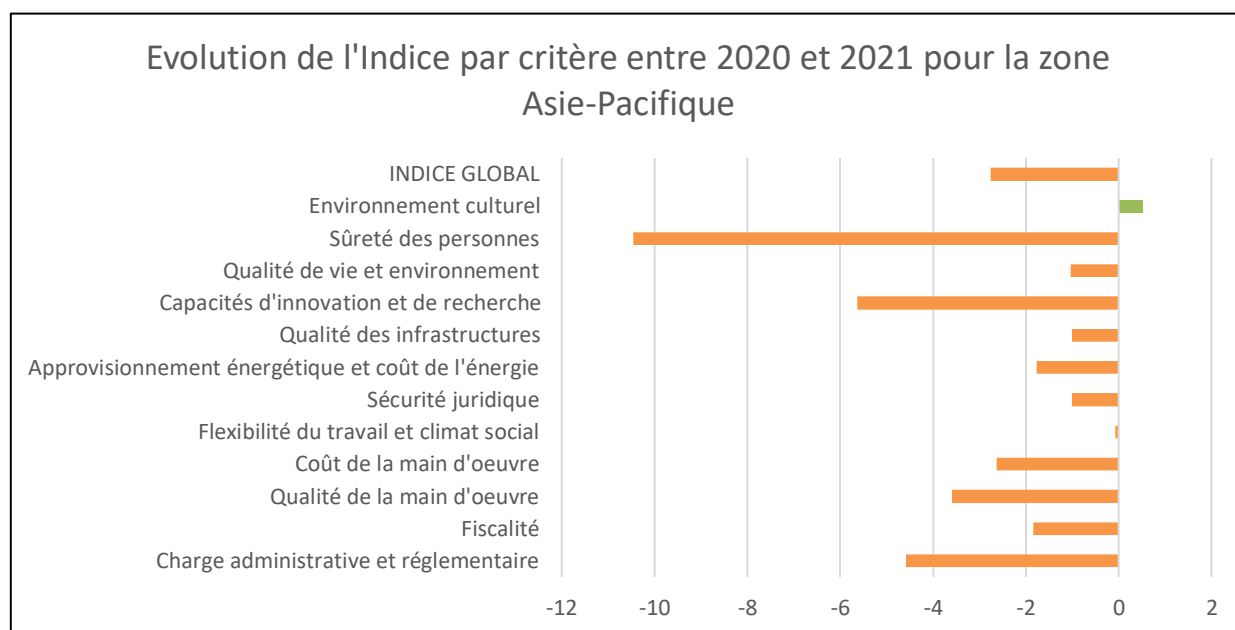
### Détail des résultats de la zone Asie Pacifique

Avec 3 points d'écart par rapport à son score de 2020, la zone Asie Pacifique affiche le regard le plus critique sur l'attractivité de la France. Cela se traduit par une baisse globale de l'ensemble des critères.

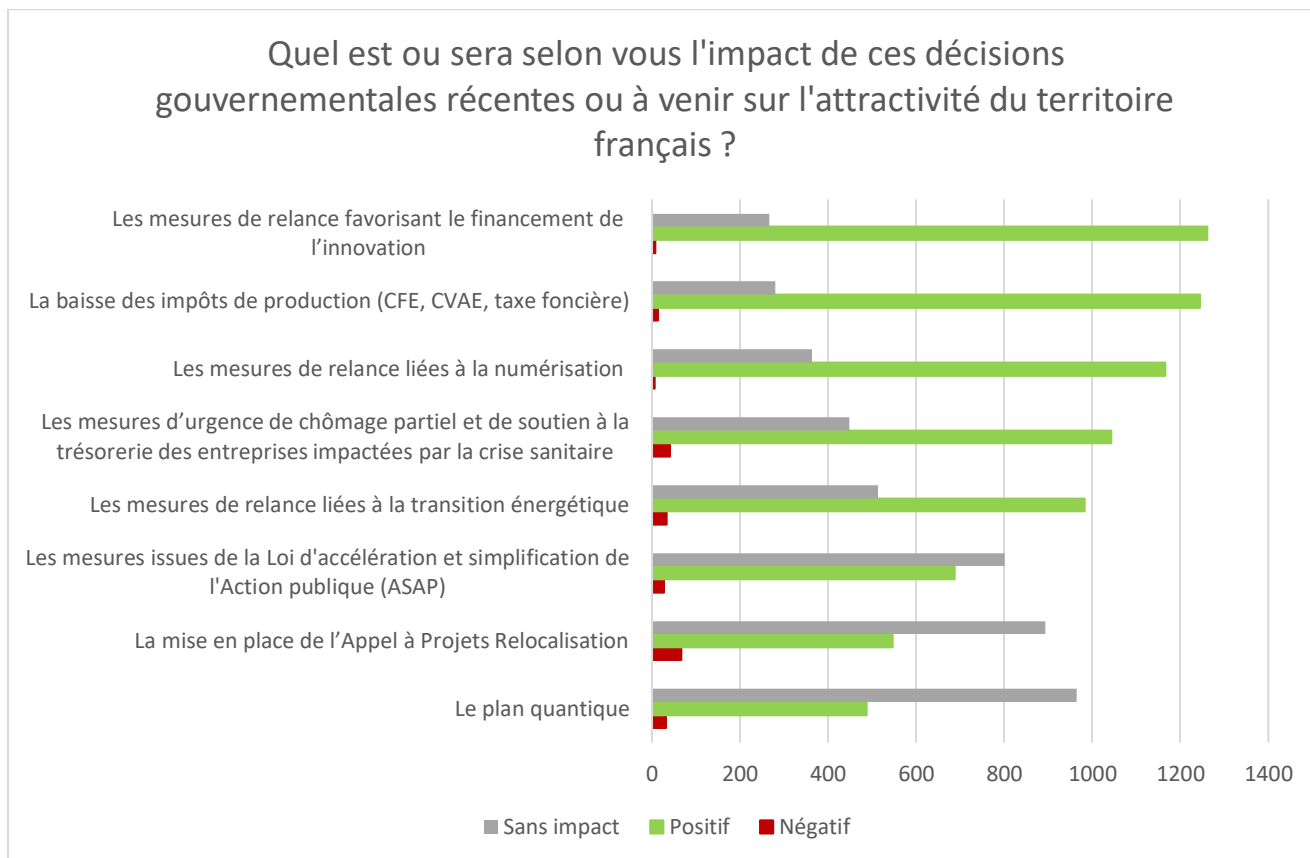
Contrairement aux autres régions, le critère « sûreté des personnes » évolue drastiquement à la baisse (-11 points), en passant de 54 à 43 points cette année. Ce critère est traditionnellement plus regardé dans cette région du globe et a pu être influencé par l'actualité.

Comme les autres régions, la capacité d'innovation ainsi que les charges administratives et réglementaires présentent un important décalage par rapport à l'édition précédente.

Il est à noter que contrairement aux autres régions, la flexibilité du travail et le climat social n'a pas évolué à la hausse et conserve dans cette zone son score le plus bas (18 points).

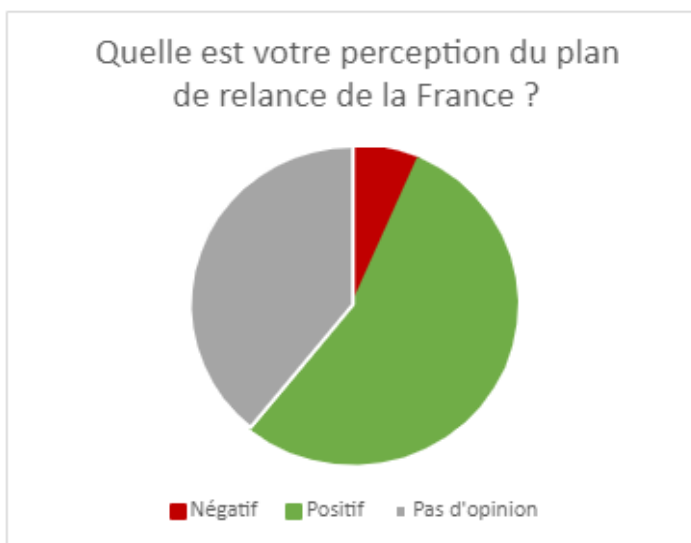


## IV – Les investisseurs étrangers sont toujours sensibles aux réformes de l'exécutif...



Ce maintien à un niveau élevé de l'Indice, malgré la crise sanitaire, peut s'expliquer par des attentes fortes vis-à-vis de l'exécutif.

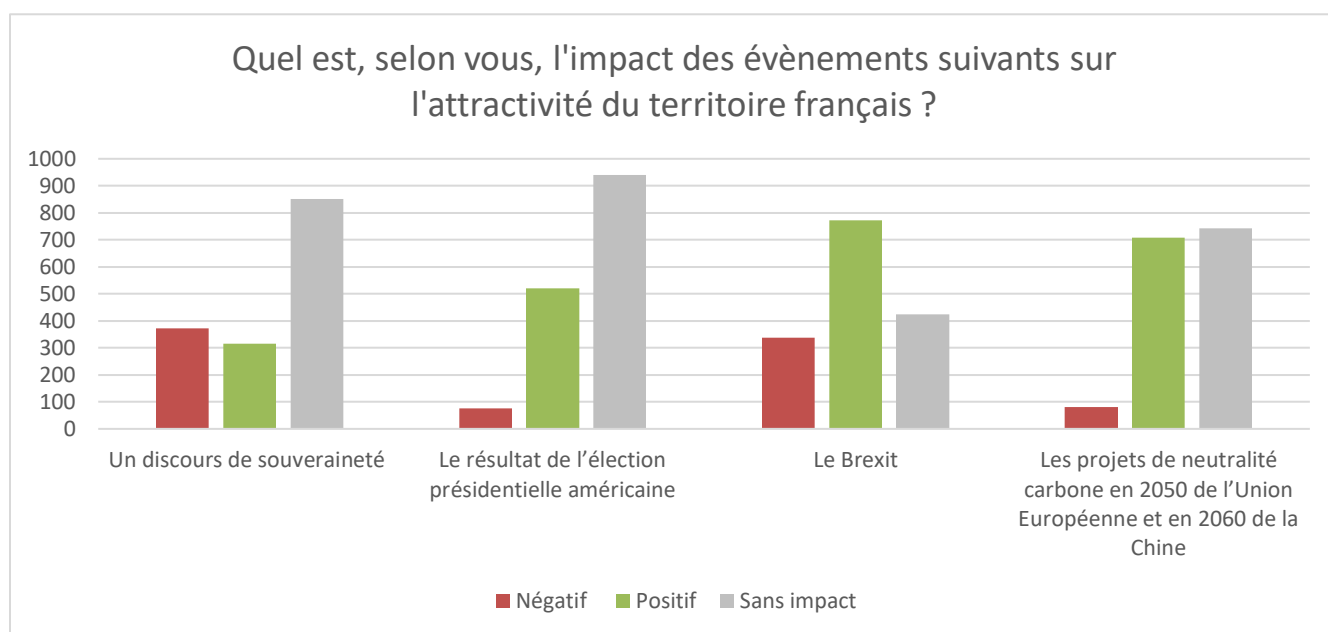
C'est tout d'abord le cas en ce qui concerne la poursuite de la baisse de la fiscalité, plébiscitée par 81 % des répondants. Mais cette attente est dépassée d'un point par le soutien aux mesures issues du plan de relance en matière de financement de l'innovation. Elle est également talonnée par celles concernant le soutien à la numérisation des entreprises. Plus globalement, on retrouve un soutien important aux mesures d'urgence et de relance adoptées par les pouvoirs publics en 2020. On note cependant que celles liées à la transition énergétique soulèvent un intérêt moindre. Les mesures issues de la loi ASAP sur la simplification de l'action publique ou le plan quantique semblent quant à elles ne pas constituer des enjeux prioritaires pour les répondants, sans doute par manque de communication sur ces sujets.



Au-delà des réformes menées sur le plan national, cette augmentation des investissements étrangers en France s'explique aussi par la situation de nos voisins européens ou de nos concurrents américains ou chinois. Parmi les événements internationaux cités ci-dessous, seule la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne va, pour *a minima* 50 % des répondants, avoir des conséquences positives sur l'attractivité de la France. Cela s'explique grâce à des reports d'investissements vers notre territoire.

Le discours des pouvoirs publics autour de la souveraineté économique et industrielle de la France rencontre pour sa part un faible écho : seuls 20 % des répondants estiment que cela aura un impact favorable sur l'attractivité du territoire. Cela confirme le faible intérêt de la plupart des investisseurs pour les mesures issues du plan de relance se traduisant par des Appels à projets Relocalisation, jugées positives par 36 % des répondants.

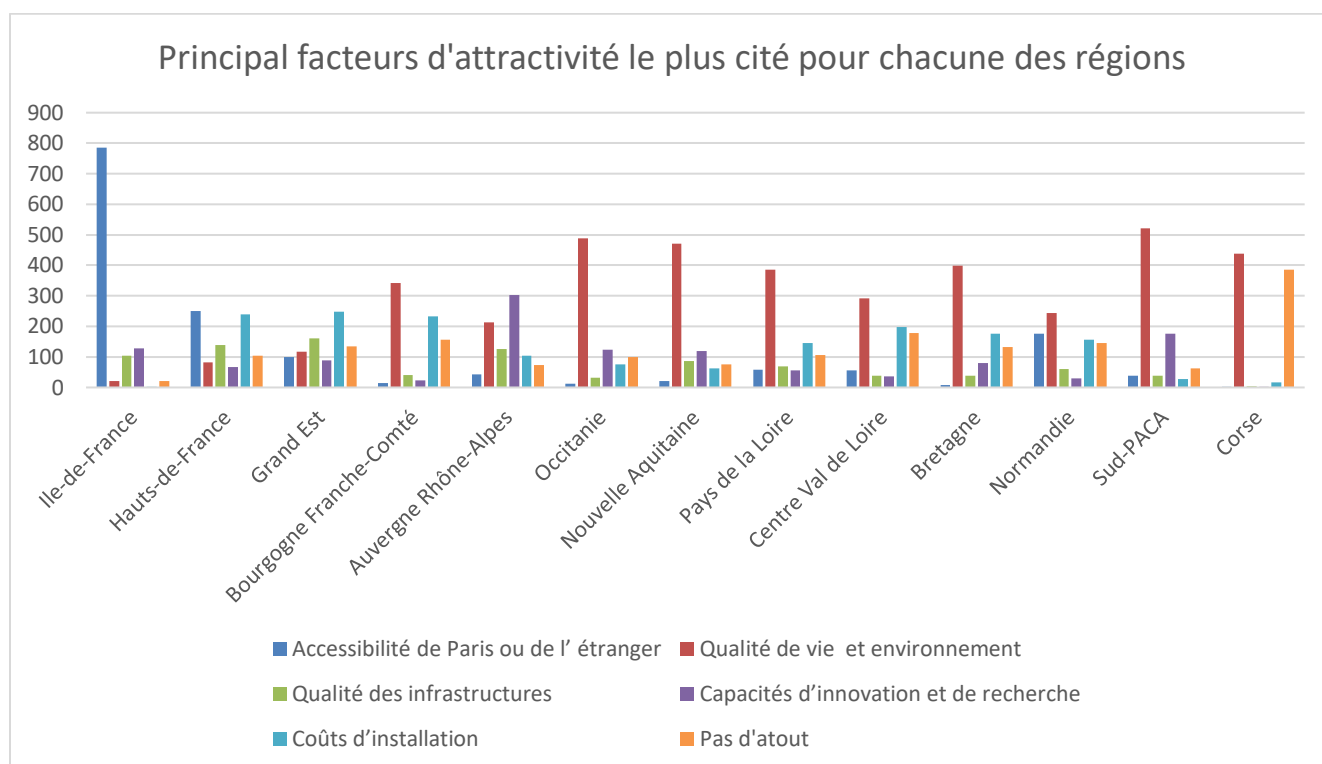
Les avis sont relativement partagés sur l'impact pour l'attractivité du territoire français des mesures nationales et européennes en matière de recherche d'une neutralité carbone. La France a sans doute une carte à jouer en matière d'« attractivité durable », mais ce critère semble moins primordial que les enjeux liés à la numérisation de l'économie. C'est ainsi qu'à la question demandant quels nouveaux critères pourraient être ajoutés aux douze critères existants, 62,5 % des répondants ont plébiscité « l'aménagement numérique des territoires », contre 11 % seulement « l'attractivité carbone ».



## V- ...mais qui continuent à construire leur stratégie d'implantation en tenant fortement compte des atouts des régions et des métropoles

Pour la troisième année consécutive, l'étude s'intéresse à la dimension territoriale des stratégies d'implantation des entreprises. Comme constaté l'an dernier, celles-ci ont fortement tendance à mettre en œuvre des stratégies d'implantation à une échelle plus locale en valorisant des critères d'attractivité propres aux régions et métropoles concernées.

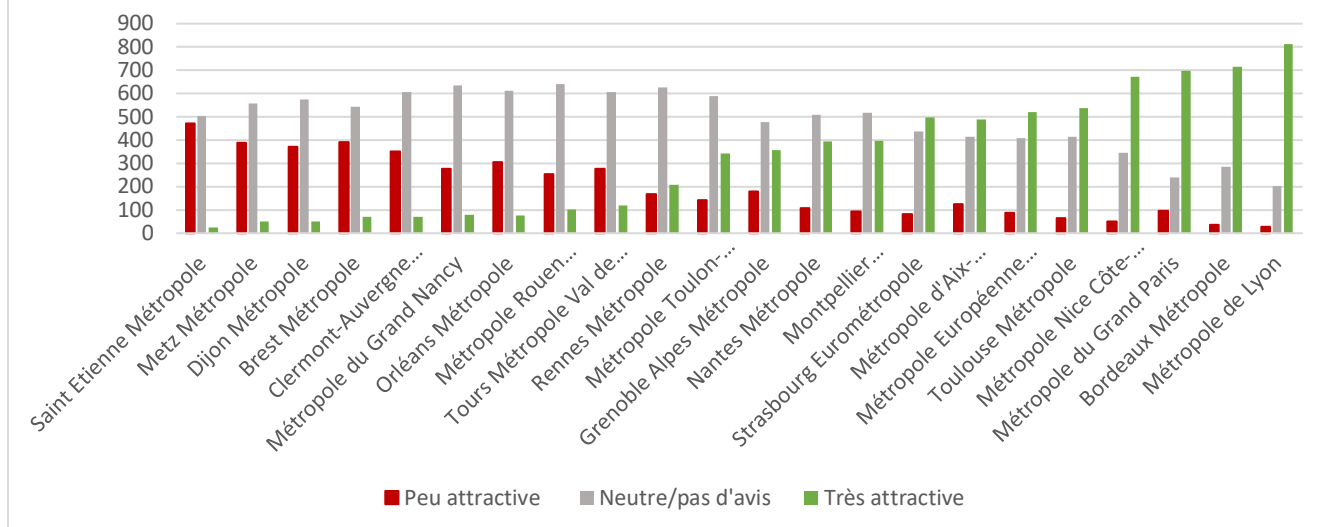
L'Ile-de-France, malgré la crise sanitaire, continue à bénéficier fortement de son accessibilité. La région Hauts-de-France se positionne en second pour son accessibilité de Paris ou de l'étranger. Le coût d'installation semble avoir pris une place plus importante concernant les régions Hauts-de-France, Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté et surtout la Corse. La qualité de vie est quant à elle un critère clé pour des régions comme PACA, l'Occitanie, la Nouvelle Aquitaine. Le principal facteur d'attractivité de la région Auvergne Rhône-Alpes est celui de la capacité d'innovation et de recherche, ce qui explique sans doute en partie la très forte attractivité de la métropole lyonnaise.



L'attractivité des métropoles semble partiellement décorrélée de l'attractivité de leur région. Ainsi, si l'Ile-de-France semble plébiscitée par les participants, la première place est occupée par la métropole de Lyon, puis de Bordeaux, le Grand Paris n'arrivant qu'en troisième position. Des villes telles que Toulouse ont vu leur attractivité se renforcer tandis qu'inversement celle de Saint Etienne ou Metz s'est dégradée, passant de neutre à peu attractive.

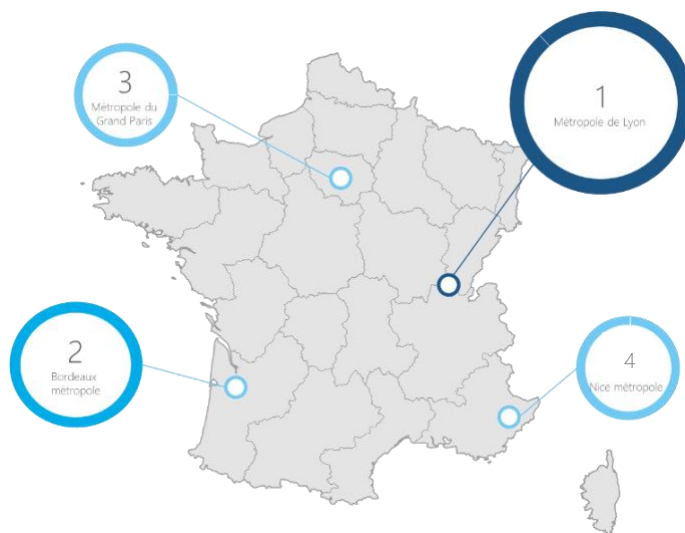
L'attractivité de certaines régions, du fait, notamment de leur faible coût d'installation, ne se retrouve pas forcément dans certaines de leurs métropoles. C'est ainsi c'est le cas de Brest, Lille ou encore Clermont-Ferrand.

## Attractivité des métropoles françaises



Les métropoles les plus attractives sont ainsi :

- la ville de Lyon en première position pour la seconde fois consécutive, grâce notamment à la qualité de son écosystème d'innovation,
- la ville de Bordeaux, qui tire notamment partie de la qualité de vie reconnue au sein de la région Nouvelle Aquitaine,
- la métropole du Grand Paris, qui dépasse cette année la métropole de Nice pour se placer en troisième position, et dont l'accessibilité depuis l'étranger est plébiscitée
- la métropole de Nice en quatrième position malgré l'impact de la crise Covid sur les activités touristiques.





## VI- Comment construire sur cette base une stratégie d'influence permettant également de mieux valoriser les atouts des territoires ?

Il y a près d'un an, la septième édition de l'Indice d'attractivité du territoire, réalisée au tout début de la crise sanitaire, donnait une image nette de la perception des investisseurs étrangers de notre pays le « jour d'avant » celle-ci. La France bénéficiait d'une attractivité forte, en hausse, et reposant sur des atouts déterminants pour préparer le « jour d'après ».

Cette huitième édition de l'Indice semble traduire une tendance positive, malgré un caractère non linéaire, depuis trois ans. L'amélioration de l'attractivité du territoire semble bien être un mouvement installé dans la durée et assez solide pour ne pas être durablement fragilisé par un les épisodes sociaux ou sanitaires des dernières années. Les investisseurs semblent cette année encore continuer à accorder leur confiance en la capacité réformatrice des pouvoirs publics et en la durabilité de celle-ci. Le coût du travail ou la fiscalité restent certes pour les investisseurs des freins à l'attractivité du territoire, mais le soutien que rencontrent auprès d'eux les mesures de l'exécutif en la matière traduit ce maintien de leur confiance.

Les tensions sociales des dernières années et surtout le fort intérêt que portent les investisseurs aux atouts des métropoles et des régions doivent néanmoins inciter les pouvoirs publics à ne pas privilégier que la seule amélioration de la compétitivité-coût globale de l'économie française. Le maintien de cette tendance de fond autour de l'attractivité de notre territoire dépendra donc également, au-delà de l'aptitude de l'exécutif à poursuivre les réformes structurelles engagées, de la capacité de l'économie française à capitaliser sur les points forts que sont l'excellence de ses infrastructures et de ses savoir-faire, ses capacités d'innovation, la qualité de vie proposée aux expatriés, le coût de l'énergie ou encore la sécurité juridique offerte aux investissements.

Ces facteurs d'attractivité se traduisent par ailleurs de manière différente selon les territoires. Les infrastructures de transport offriront, selon les régions, des possibilités très différentes d'accès aux marchés étrangers et les savoir-faire industriels ne sont pas les mêmes à Grenoble ou à Strasbourg. La spécialisation de certains territoires a renforcé leur visibilité internationale et permis à des investisseurs étrangers d'y trouver un écosystème adapté à leurs besoins. Certains territoires, comme la région Grand Est, pourront ainsi capitaliser sur la qualité de leur main d'œuvre alors que d'autres, comme la région Auvergne-Rhône-Alpes, miseront sur la qualité de leur écosystème d'innovation et de recherche. C'est ainsi que Lyon est reconnue aujourd'hui comme la métropole la plus attractive, laissant Paris à la troisième place. C'est sans doute grâce à la complémentarité de ce que ces territoires peuvent offrir et de leur capacité à construire des stratégies fortes de marketing territorial que se maintiendra et se renforcera à plus long terme l'attractivité de la France.

Au-delà de cette dimension territoriale apparaît un enjeu de capitalisation sur les mesures prises par l'exécutif pendant la gestion de la crise liée au coronavirus, et qui sont perçues positivement par les investisseurs étrangers : mesures en faveur de l'innovation, de la numérisation, de la transition énergétique, baisse des impôts de production, mesures de chômage partiel. Rassurer les investisseurs étrangers sur le « non-retour en arrière » des réformes structurelles mises en place depuis des années constitue ainsi un enjeu fort alors que nombreux sont ceux dont les réponses traduisent une inquiétude que leur optimisme à court terme ne puisse se concrétiser dans la durée. Cela passe notamment par une stratégie de communication accrue à destination des investisseurs étrangers. Celle-ci devra se concentrer sur la pédagogie à apporter autour des mesures les plus « techniques » annoncées par le gouvernement et sur le calendrier de mise en œuvre des mesures les plus attendues, notamment en matière fiscale.

## Annexe : Construction de l'Indice et valeur ajoutée de celui-ci

L'Indice d'Attractivité du Territoire est construit sur la base d'un sondage en ligne, basé sur le volontariat et accessible à l'ensemble du réseau des Conseillers du Commerce Extérieur, soit 3969 CCE, dont près des deux tiers basés à l'étranger dans 152 pays. Il leur est demandé d'évaluer **la perception qu'ont les investisseurs potentiels de l'attractivité de la France** selon douze critères, décrits plus bas. **L'Indice d'Attractivité du Territoire est une « note » sur 100, construite à partir de la note attribuée sur ces douze critères.**

La méthodologie de construction de l'Indice reste bâtie sur douze critères (charge administrative et réglementaire, fiscalité, qualité de la main d'œuvre, coût de la main d'œuvre, flexibilité du travail et climat social, sécurité juridique, approvisionnement énergétique et coût de l'énergie, qualité des infrastructures, capacités d'innovation et de recherche, qualité de vie et environnement, sûreté des personnes et environnement culturel), permettant d'évaluer de manière objective la perception globale, à l'étranger mais aussi en France, de l'attractivité du territoire français. Pour cette septième édition de l'Indice, nous avons fait le choix de conserver les références aux études et rapports cités dans les deux précédentes, qui sont toujours d'actualité, mais aussi de conserver certaines analyses lorsque l'absence d'évolution notable le justifiait.

Dans cette huitième édition, les CCE ont à nouveau eu la possibilité d'exprimer directement **leur sentiment** sur l'évolution de l'attractivité du territoire français durant les six derniers mois. Cette mesure de l'évolution ressentie de l'attractivité et sa comparaison avec les évolutions de l'Indice « construit » à partir des douze critères fournit un bon éclairage sur l'impact subjectif de l'actualité nationale de l'année précédente.

L'objectif demeure d'actualiser cet Indice de manière annuelle. La prochaine édition de l'Indice est prévue pour le début de l'année 2022, et permettra d'évaluer avec plus de recul l'impact de la crise sanitaire actuelle, et des actions menées par l'exécutif en matière de relance ou de soutien plus structurel aux entreprises. Elle permettra également d'affiner la pertinence de l'approche par territoires régionaux et par métropoles.

Le travail mené par le réseau des CCE n'est certes pas le premier sur l'attractivité. Plusieurs études, rapports et tableaux de bord existent déjà sur ce sujet (Tableau de bord de l'attractivité élaboré par Business France, Baromètre EY, etc.). A la différence des autres rapports, l'Indice des CCE ne se concentre pas sur les indicateurs économiques quantitatifs ou uniquement sur les seules motivations des investisseurs qui ont fait le choix de s'implanter en France, mais propose une vision globale des facteurs d'attractivité du territoire et des freins à celle-ci.

Grâce au nombre important des personnes interrogées et à la couverture géographique très large offerte par le réseau des CCE, **l'Indice d'Attractivité du Territoire est un outil unique, permettant d'évaluer de façon plus précise l'attractivité de notre pays et les freins à celle-ci en s'appuyant sur ce que perçoivent les CCE installés dans différentes régions du monde** et travaillant en étroite contact avec des chefs d'entreprise et managers étrangers, et donc des investisseurs actuels ou potentiels. Il joue donc un véritable rôle de « capteur d'opinion ».

Grâce à la diversité des membres du réseau, l'Indice peut être exploité par secteur d'activité ou par zone géographique. **L'exploitation qui en est faite peut ainsi s'appuyer sur une compréhension fine des spécificités de chaque secteur ou zone**, permettant aux pouvoirs publics d'adapter leurs approches et de construire en amont **une stratégie différenciée d'influence** auprès des investisseurs et des pouvoirs publics et donc de contribuer à faire évoluer de façon positive l'image de la France à l'étranger.

Les notes attribuées par les CCE répondant au questionnaire sur chaque critère ne reflètent évidemment pas un classement relatif de la France par rapport au reste du monde mais une perception des atouts à valoriser et des sujets sur lesquels des réformes sont attendues afin d'améliorer l'attractivité du pays.

Par ailleurs, l'actualisation annuelle de l'Indice permet de comparer les évolutions dans le temps de la perception de l'attractivité du territoire et de mesurer de manière fine et différenciée l'impact sur les investisseurs étrangers potentiels des décisions prises en France par les pouvoirs publics, mais aussi d'évènements marquants survenus à l'étranger ou sur le territoire national durant l'année précédente.

